

RÈGLEMENT DU « PRIX AUQUEL VOUS AVEZ ÉCHAPPÉ »

L'association Dessinez Créez Liberté (DCL) se joint au 32° Trophée Presse Citron /BnF, fondé en 1993 par l'École Estienne, pour ouvrir la 2° édition du « Prix auquel vous avez échappé », catégorie destinée aux jeunes dessinateurs non professionnels. Le « Prix auquel vous avez échappé », en référence à la célèbre rubrique de *Charlie Hebdo*, sera décerné lors de la soirée de remise des Trophées Presse Citron /BnF, le 27 mars 2025 à la Mairie du 13° arrondissement.

ARTICLE 1

Le « Prix auquel vous avez échappé » est ouvert à toute personne physique, étudiante ou en activité professionnelle, ne bénéficiant pas du statut de professionnel du dessin de presse, ayant en mars 2025 entre 18 et 30 ans.

ARTICLE 2

Pertinence, impertinence et irrévérence seront les principaux critères pris en considération.

ARTICLE 3

Chaque participant peut envoyer un nombre illimité de dessins. Les dessins doivent parvenir à l'École Estienne ou à DCL, au plus tard le 15 mars 2025 :

Par formulaire sur le site web: www.pressecitron.org Par mail: prix@dessinezcreezliberte.com

Par la poste à l'adresse suivante: École Estienne, Trophée Presse Citron/BnF, Catégorie « Prix auquel vous avez échappé », 18 bd. Auguste-Blanqui, 75013 Paris.

ARTICLE 4

Tout dessin doit présenter les caractéristiques suivantes :

Envoi via le site: www.pressecitron.org

onglet « Participer au concours» - «Prix auquel vous avez échappé». Remplir le formulaire en respectant

les modalités (format, contact).

Envoi postal: en format A5, pas de carton plume. Impératif au dos de chaque dessin: nom, prénom, date de naissance, activité ou établissement scolaire et classe, adresse mail et numéro de téléphone portable, mention « Prix auquel vous avez échappé » lisible.

ARTICLE 5

Le lauréat du « Prix auquel vous avez échappé » sera désigné le 20 mars 2025 par un ensemble de professionnels du dessin de presse. Le résultat sera proclamé lors de la remise des Trophées Presse Citron /BnF et annoncé sur le site le 27 mars 2025.

ARTICLE 6

Le lauréat du « Prix auquel vous avez échappé » recevra un trophée et un pack de cadeaux offerts par nos partenaires (matériel graphique, bons d'achat, livres d'art).

ARTICLE 7

Le candidat garantit être titulaire des droits de propriété intellectuelle sur son œuvre et, à ce titre, garantit l'École Estienne, DCL et la BnF contre toutes revendications ou actions de toute personne relativement à l'utilisation de l'œuvre, dans les conditions fixées à l'article 7 du présent règlement.

La participation au concours implique une acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Toute candidature qui ne satisfera pas aux conditions d'envoi ou de format précitées ne sera pas prise en compte.